

ANALYSE

UN NOUVEAU TRAUMATISME FINANCIER



INTRODUCTION

Depuis la crise de 2007-2008, poussés dans le dos par les règlements internationaux les groupes bancaires de la planète ont en moyenne doublé leurs matelas de fonds propres pour absorber d'éventuels chocs économiques et ne pas vivre un nouveau traumatisme financier. Pourtant, à en croire une récente étude du cabinet Oxford Economics¹, cette réussite de la régulation n'est que partielle.

Mots clés liés à cette analyse : régulation financière, banques, système bancaire, réglementation,

LE RATIO DE SOLVABILITÉ

En cause, le ratio de solvabilité, principal indicateur utilisé aujourd'hui pour juger de la solidité d'une banque. C'est la clef de voûte du système décidé par les accords dits de Bâle II et Bâle III établis par la Banque des règlements internationaux (BRI), une organisation internationale qui regroupe les banques centrales ou autorités monétaires de cinquante pays ou territoires. De quoi s'agit-il ? Le ratio de solvabilité est le rapport, qui s'exprime par un pourcentage, entre, d'une part, les fonds propres de la banque, c'est-à-dire les capitaux apportés par ses actionnaires augmentés des bénéfices antérieures non redistribués, et le montant des crédits distribués.

C'est ainsi qu'en 2010, dans la foulée de la crise financière, un nouvel accord, dit de « Bâle III », a été trouvé, qui a été mis en œuvre entre 2013 et 2018. Au total, c'est un ratio de 7 % de fonds propres « durs », la partie jugée la plus solide de ceux-ci, qui s'impose désormais à toutes les banques, contre 2 % auparavant, soit plus qu'un triplement. C'est incontestablement une avancée, même si, suite au lobbying intense opéré par le secteur bancaire, ce ratio est resté dans la fourchette basse de ce que proposaient la plupart des économistes. Selon Simon Johnson, ancien directeur des études du Fonds monétaire international (FMI), « le meilleur moyen d'instaurer un système plus sûr consiste à imposer des ratios de fonds propres très élevés et robustes, fixés par la législation et difficilement contournables ou révisables », et de proposer une exigence de 15 ou 25 %.²

¹ Citée par Edouard Lederer, Crise financière : ces nouveaux risques qui se profilent pour les banques, 12 mai 2018.

² « Les bonus et le "cycle apocalyptique" », Finances & Développement, mars 2010, p. 43.

Mais cette question de pourcentage, si elle est importante – on mesure qu'entre 7, 15 et 25 %, il y a plus qu'une nuance... - n'est sans doute pas l'essentiel. Là où le bât blesse fondamentalement, c'est que le ratio de solvabilité pris en compte par les accords de Bâle ne se calcule pas sur toute la masse des crédits mais sur une partie seulement, calculée en fonction du niveau de risques qu'on leur attribue. La nature des risques pris en compte a certes été enrichie et les méthodes de calculs des risques améliorées par les accords de Bâle III. Mais, selon Oxford Economics, au final ce ratio de solvabilité, qui permet aux banques de moduler le montant des fonds propres nécessaires selon le type d'actif présent à leur bilan, serait trop peu prédictif. Le quota de fonds propres serait facilement contournable par les banques et la santé robuste qu'affichent actuellement les banques serait donc trompeuse.

LE RATIO DE LEVIER

Pour les experts d'Oxford Economics, la solution serait de changer de méthodologie, et plus précisément d'indicateur. Ils appellent à se baser sur le ratio de levier, qui ne quantifie pas le niveau de risque des actifs – méthode privilégiée aux Etats-Unis, et qui donnerait des résultats reflétant mieux la réalité. De quoi s'agit-il ? Avec le ratio de levier, on calcule le rapport entre le total des actifs, c'est-à-dire l'ensemble des prêts que l'institution a accordés et des titres financiers dont elle dispose dans son portefeuille, d'une part, et les fonds propres, d'autre part. Exit donc le biais lié à l'évaluation, forcément aléatoire, du risque.

Les États-Unis ont ainsi adopté le 21 juillet 2010 une réforme financière (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act), signée par le président Obama et présentée comme le plus grand big bang depuis les réformes colossales des années 1930, qui limite l'effet de levier à 15 fois les fonds propres pour les banques jugées systémiques. Ces banques sont les banques aux actifs jugés tellement importants que leur chute aurait des conséquences sur le système financier et économique dans son ensemble, ce sont les banques qui constituent un « risque systémique » (too big to fail, trop grandes pour tomber)³.

Le comité de Bâle a de son côté plafonné cet effet de levier en instaurant un ratio uniforme pour tous les fonds propres de minimum 3 %, imposant aux actifs des banques de ne pas dépasser 33 fois leur capital. Les banques, dont le lobbying a également été très

³ <http://www.cadtm.org/Banques-systemiques>

actif sur cette question, conservent ainsi un important potentiel de levier d'endettement digne de celui de Lehman Brothers, quatrième plus grosse banque américaine, avant sa faillite qui a marqué, le 15 septembre 2008, le début de la crise financière. Les comptes publiés en mai-juin 2008 par les banques d'investissement de Wall Street (alors qu'elles avaient commencé à réduire l'effet de levier par des ventes d'actifs) montrent que le levier utilisé par Lehman Brothers était de 23,3 (il était de 30,7 en novembre 2007), celui de Morgan Staley de 30, celui de Goldman Sachs de 24,3 et celui de Merrill Lynch de 44,1.

Soyons concrets : une institution qui a un effet de levier de 33, comme le préconise Bâle III, voit ses fonds propres effacés avec une baisse de 3 % de la valeur de ses actifs. Pour être efficace, ce ratio de levier doit donc être significativement relevé. C'est ce que préconisent Anat Admati et Martin Hellwig dans leur ouvrage *The Bankers' New Clothes*⁴ : une exigence simple mais forte de fonds propres en proportion du total des actifs non pondérés des banques, de l'ordre de 20 à 30 %, bien loin des 3 % de Bâle 3.

CALME TROMPEUR

Appeler à relever les exigences de prudence, à changer de méthodologie, ne revient-il pas en définitive à pousser des cris d'orfraie dès lors que les banques ont en moyenne doublé leurs fonds propres ? En somme, tout ne va-t-il pas très bien, Madame la Marquise ?

Hélas, selon Oxford Economics, le renforcement des bilans bancaires est en partie illusoire car il « a coïncidé dans certains pays avec une hausse rapide des créances douteuses ». C'est que la dette mondiale a atteint 164.000 milliards de dollars en 2016, représentant 225% du produit intérieur brut (PIB) mondial, c'est-à-dire de la valeur ajoutée annuelle des biens et des services produits, a prévenu le FMI en avril dernier. Au point de dépasser largement les niveaux de 2009, juste après la faillite de la banque Lehman Brothers, et de représenter un risque pour l'économie : « le monde est désormais 12% plus endetté que lors du précédent record en 2009 », a déploré le FMI.⁵

Selon Jean-Claude Trichet, l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) : « Au niveau mondial, si l'on considère le niveau de l'endettement total en proportion du PIB consolidé de la planète comme un bon indicateur de vulnérabilité – ce que je pense –, nous sommes plus vulnérables à une crise financière mondiale aujourd'hui qu'en 2008 ».

⁴ ADMATI A., HELLWIG M., *The Bankers' New Clothes. What's Wrong with Banking and What to do about It* ?, Princeton University Press, 2013.

⁵ Le FMI alerte sur le niveau record de la dette mondiale, La Tribune, 18 avril 2018.

Et les banques ? Toujours selon Oxford Economics, si l'on se base sur le ratio de levier plutôt que le ratio de solvabilité, l'image du secteur bancaire devient beaucoup moins flatteuse puisque certaines banques ne détiennent que de 3 ou 4 dollars de capital pour 100 euros d'actifs (contre de 12 à 18 dollars pour le ratio de solvabilité).

CONCLUSION

Résumons-nous : dette mondiale qui nous rend plus vulnérables à une crise financière mondiale aujourd'hui qu'en 2008 et leviers bancaires proches de ceux qu'ils étaient à l'époque... Certes, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Mais, quand même, ne serait-il pas temps de resserrer la vis ?

Bernard Bayot

Septembre 2018

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

⁶ Le Temps, 8 novembre 2017.

Finance et individu : Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité : Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.